



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - RAPPORT 2025 -



Sommaire

1. Introduction : présentation de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

2. Bilan 2025

- a. Les activités de la CCA en 2025
- b. L'accessibilité du cadre bâti communal
- c. L'accessibilité de la voirie et de l'espace public
- d. L'accessibilité des transports
- e. Les actions menées avec la CCA
- f. D'autres actions municipales en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion

3. Perspectives 2026

1.Introduction : présentation de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

La création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants (Loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005).

Dotée de missions règlementaires, cette instance consultative a pour missions de :

- Dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur le territoire,
- Organiser le recensement des logements accessibles aux personnes âgées et handicapées,
- Etablir un rapport annuel comportant toute proposition utile d'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant. Celui-ci doit être adressé au préfet et présenté en Conseil municipal,
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal ayant élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

En outre, la CCA doit être destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée concernant les établissements recevant du public sur son territoire.

La Commission Communale d'Accessibilité peut également, dans le cadre de missions facultatives, s'emparer de tout sujet relatif à l'accessibilité.

La CCA rassemble des élus de la Ville ainsi que des représentants du territoire, concernés par les enjeux d'accessibilité tels que :

- Des associations ou organismes représentant les personnes handicapées (pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique),
- Des associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- Des représentants des acteurs économiques,
- Des représentants d'autres usagers du territoire.



Partiellement renouvelée en avril 2024, la composition de la CCA était la suivante en 2025 :

Représentants de la commune :

GRELAUD	Carole	Maire et Présidente de la CCA
DENIAUD	Odile	Conseillère municipale déléguée à la santé et au handicap
HAMEON	Geneviève	Conseillère municipale adjointe à la solidarité
EVIN	Patrick	Conseiller municipal délégué aux ERP et au port
PELLOQUIN	Sylvie	Conseillère municipale adjointe au patrimoine bâti durable et à la commande publique
IRISSOU	Marie-Estelle	Conseillère municipale adjointe à l'espace public et à la proximité
BRETIN	Adeline	Conseillère municipale
VALLEE	Yvan	Conseiller municipal

Membres extérieurs :

BELLORGE	Aline	Adapeila
RECULEAU	René	Adapeila
LE BRAS	Elise	Mas de Couëron
ROY	Matthieu	Mas de Couëron
DURAND	Céline	Association Valentin Haüy
SOUCHET	Sandra	APAJH 44
LECHEVALLIER	Joëlle	APF France Handicap
BRILLET	Claudine	Clrpa-Couëron
GIRET	Marie-France	Clrpa-Couëron
BEIGNON	Claude	Conseil des Sages
GERAUT	Pascal	Conseil des Sages
MANCEAU	Stan	Usager du territoire

2. Bilan 2025

a. Les activités de la CCA en 2025

En 2025, la commission communale d'accessibilité s'est réunie deux fois en plénière : le 12 juin et le 27 novembre. Ces réunions ont permis d'aborder principalement les thématiques suivantes :

- Accessibilité des transports en commun relevant de la compétence de Nantes Métropole (Naolib),
- Démarches de la médiathèque en faveur de l'inclusion,
- Bilan 2025 des opérations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Suivi des actions menées par la CCA.

La CCA a été mobilisée autour de deux actions afin d'enrichir les réflexions de la Ville et apporter des préconisations :

- Au premier trimestre 2025 : réalisation d'un diagnostic sur site et apport de préconisations afin d'améliorer l'accessibilité des grands événements organisés sur les bords de Loire (Débord de Loire, festivités du 13 juillet),
- Avril 2025 : visite du complexe sportif Langevin et apport de préconisations pour les travaux d'accessibilité prévus sur le gymnase Gourhand.

Ces actions sont détaillées au point f (page 15).

b. L'accessibilité du cadre bâti communal

La mise en accessibilité du cadre bâti communal est pilotée par le service Patrimoine bâti de la Ville.

L'analyse du patrimoine communal met en évidence une situation contrastée. Si plusieurs équipements sont aujourd'hui accessibles ou proches d'une conformité réglementaire complète, une part importante du patrimoine ancien demeure encore partiellement accessible ou nécessite des travaux lourds difficilement réalisables à court terme.

La stratégie communale repose donc sur une approche progressive, intégrant les enjeux d'accessibilité dans les opérations de rénovation, de réhabilitation ou de reconstruction lorsque cela est techniquement et financièrement pertinent.

Petite enfance, éducation et jeunesse

Le patrimoine lié à l'enfance et à l'éducation constitue l'un des secteurs les plus avancés en matière d'accessibilité.

Plusieurs équipements sont aujourd'hui accessibles (attestation à demander) :

- Fonderie ;
- Les Cabanes des Loulous ;
- Lapins Bleus ;
- Groupe scolaire Jean Zay ;
- Péricolaires Jean Zay et Paul Bert ;
- École élémentaire Paul Bert ;
- Ecole Ariste Briand ;
- École maternelle Jean Macé.



Des améliorations ciblées ont également été réalisées, notamment l'ajout d'un sanitaire PMR au restaurant scolaire Jean Macé.

Plusieurs sites sont en cours de finalisation afin de lever les dernières non-conformités et obtenir leur attestation d'accessibilité :

- Site scolaire de la Métairie ;
- École élémentaire Marcel Gouzil ;
- École maternelle Charlotte Divet.

Les non-conformités restantes concernent principalement les menuiseries extérieures, certains équipements sanitaires ou des éléments de signalétique.

Parallèlement, plusieurs opérations structurantes sont engagées ou programmées :

- Réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance ;
- Réflexion sur la reconstruction du site Louise Michel – Rose Orain ;
- Étude programmée en 2026 pour le site Anne Frank – Léon Blum ;
- Projet de nouvelle cuisine centrale.

À l'inverse, certains équipements restent particulièrement complexes à adapter, notamment le Centre de l'Erdurière, composé de plusieurs bâtiments anciens dont la configuration limite fortement les possibilités d'intervention. Cependant, des travaux d'extension des sanitaires intégrant des équipements accessibles sont programmés en fin d'année 26.

Enfin, certains bâtiments seraient appelés à disparaître dans le cadre de projets urbains plus globaux à long terme, comme l'Inspection académique.

Culture et sport

Le patrimoine sportif et culturel présente une situation plus hétérogène.

Certains équipements sont accessibles (attestation à demander) ou proches de l'être :

- Halle de tennis et padel ;
- Gymnase Dufief ;
- Médiathèque ;
- Piscine municipale, pour laquelle subsiste une dernière non-conformité sur la banque d'accueil.

Plusieurs projets de rénovation intègrent désormais les enjeux d'accessibilité :

- Rénovation du dojo avec livraison prévue en 2026 ;
- Études engagées pour le gymnase Gourhand ;
- Projet de rénovation-extension du gymnase Gaudin ;
- Rénovation envisagée du Théâtre Boris Vian ;
- Travaux intégrés au projet de rénovation de l'église ;
- Nouvelle halle sportive Léo Lagrange.

Cependant, plusieurs équipements demeurent aujourd'hui non accessibles ou nécessitent des travaux importants :

- Salle Concorde ;
- Vestiaires sportifs René Gaudin, Hauray et Frémondrière ;
- Maison de la Gerbetière.



Pour certains sites, la commune privilégie désormais une stratégie de reconstruction ou de démolition plutôt qu'une mise en conformité lourde et peu adaptée techniquement :

- Gymnases Boulery et Moisan ;
- Vestiaires de la Frémondrière.

Cette situation illustre les difficultés rencontrées sur un patrimoine sportif ancien, souvent peu compatible avec les standards actuels d'accessibilité sans restructuration profonde.

Vie associative

Le patrimoine associatif présente également des niveaux d'accessibilité très variables.

Certains équipements sont proches d'une conformité complète :

- Espace de la Tour à Plomb ;
- Centre socio-culturel Henri Normand.

D'autres bâtiments nécessitent encore des travaux importants ou des programmations à moyen terme :

- Salle de la Fraternité ;
- Salle de l'Estuaire ;
- Maison associative Amicale Laïque de Couëron Centre ;
- Centre socio-culturel Pierre Legendre. Le projet est en finalisation des études.

Pour plusieurs équipements, les contraintes techniques, l'ancienneté des bâtiments ou les perspectives d'évolution du patrimoine conduisent la commune à prioriser les interventions au regard de l'usage réel des sites et des capacités financières disponibles.

Le bâtiment du Comité des Œuvres Sociales n'est désormais plus considéré comme ERP à la suite de son déclassement. Enfin, la Salle du Mille Clubs fait l'objet d'un projet de démolition.

Citoyenneté et action sociale

Les bâtiments administratifs et sociaux connaissent également une amélioration progressive de leur accessibilité.

L'Hôtel de Ville fait actuellement l'objet de travaux de rénovation de l'aile Est, avec une livraison prévue prochainement permettant une amélioration globale de l'accessibilité du site.

L'Espace France Services est accessible.

Le CCAS poursuit la levée de ses dernières non-conformités avant obtention de son attestation réglementaire.

En revanche, plusieurs équipements demeurent non accessibles :

- Gendarmerie ;
- Cimetière du Bourg ;
- Cimetière de la Chabossière ;
- Cimetière paysager.

Des améliorations ponctuelles ont néanmoins été réalisées, notamment la création d'un sanitaire PMR au cimetière du Bourg en 2024.

Perspectives et enjeux

La commune poursuit une démarche progressive et pragmatique de mise en accessibilité de son patrimoine communal. Les avancées réalisées ces dernières années témoignent d'une volonté réelle d'amélioration, mais l'ampleur du patrimoine concerné, l'ancienneté de certains bâtiments et les contraintes financières rendent difficile une mise en conformité rapide et homogène de l'ensemble des sites.

Les prochaines années devront permettre :

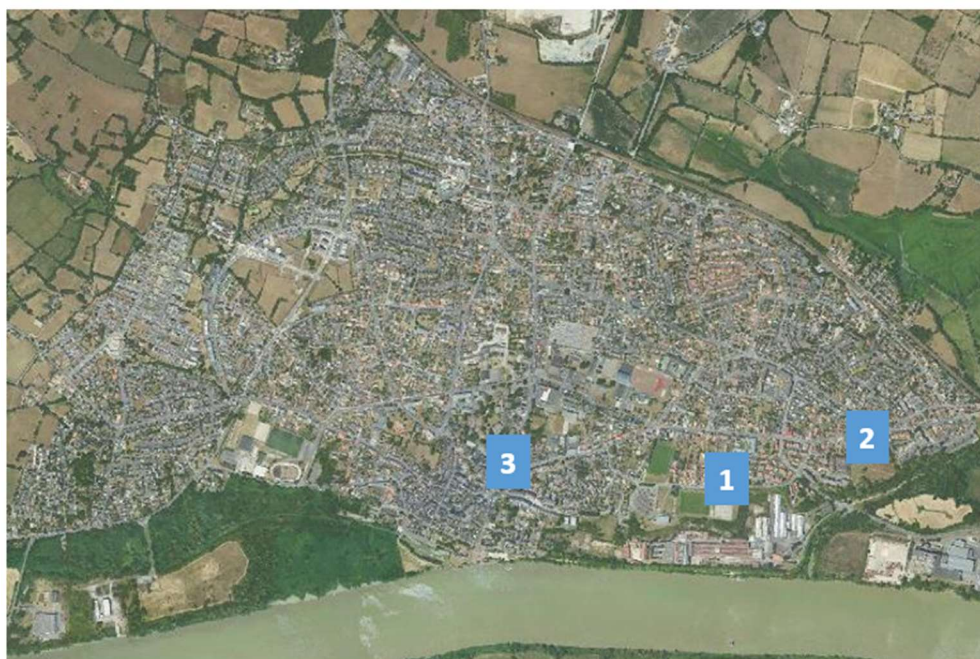
- D'achever la levée des dernières non-conformités sur plusieurs équipements ;
- De préciser les stratégies applicables aux bâtiments les plus complexes ;
- Et de poursuivre l'intégration des enjeux d'accessibilité dans les opérations de rénovation ou de reconstruction du patrimoine communal.

c. L'accessibilité de la voirie et de l'espace public

L'accessibilité de la voirie et de l'espace public est une compétence de Nantes Métropole exercée au travers du Pôle de proximité Loire-Chézine. Une représentante du pôle de proximité participe aux travaux de la CCA. L'articulation Ville / Pôle est opérée par le chargé de proximité et de l'espace public de la Ville.

Les interventions ayant permis d'améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics en 2025 sont les suivantes :

Centre :



	Lieu	Travaux	Montant
1	Rue de la Frémondrière	Création d'une traversée piétonne et d'un trottoir traversant	42 281,10 €
2	Boulevard des Martyrs de la Résistance	Création d'une traversée piétonne	6 147,60 €
3	Place Charles de Gaulle Rue du Professeur Jean Bernard, Place Aristide Briand	Reprise de revêtements	8 300,00 €



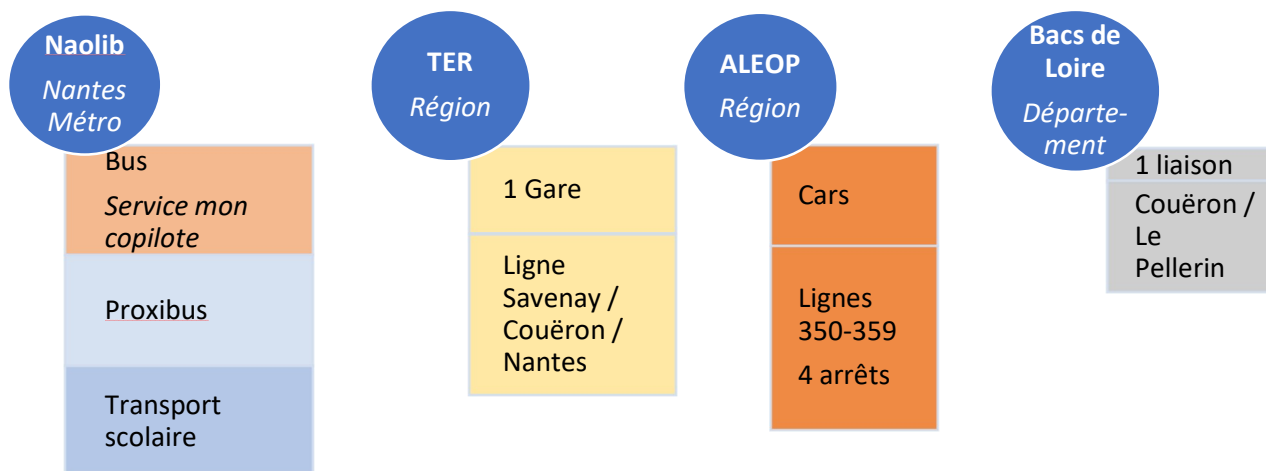
	Lieu	Travaux	Montant
1	Rue Rouget de L'isle	Travaux de mise en accessibilité des traversées piétonnes et du trottoir	110 000 €
2	Boulevard de la Libération et Place Meyer	Mise en accessibilité du trottoir et de la traversée piétonne vers la place des cités, création d'un trottoir traversant vers l'arrêt de bus et d'une place PMR (suite au diagnostic en marchant réalisé avec la CCA en 2024)	
3	Rue de la Noë Allais	Réfection de la voirie avec création et rénovation des traversées piétonnes	20 000 €
4	Rue des Prairies	Réfection des trottoirs	40 000 €

Ci-dessous, l'itinéraire mis en accessibilité lors de travaux réalisés à l'été 2025, suite au diagnostic en marchant mené par la CCA dans le quartier de la Chabossière (depuis la place Daniel Meyer jusqu'à l'Espace France Services) :



d. L'accessibilité des transports :

Les différents transports collectifs publics du territoire sont :



Zoom sur l'offre Naolib :

Conformément aux attentes formulées par la CCA en 2024, un panorama des dispositions prises par Nantes Métropole (via son opérateur Semitan) pour favoriser l'accessibilité des transports en commun est présenté par Isabelle Brenon (Direction des services de mobilité à Nantes Métropole), lors de la réunion du 12 juin 2025.

Il est précisé que le service « transport en commun » de Nantes Métropole travaille avec la mission Egalité et la Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle (CMAU) afin de rendre accessible les services. Des avis et des tests sont par exemple réalisés avec les associations membres de la CMAU (parmi les derniers travaux, l'évolution des pictogrammes utilisés pour les services Naolib).

Les dispositions présentées portent sur :

- Le matériel roulant (100% des véhicules Semitan et des sociétés affrétées sont accessibles),
- Les dispositifs dans les véhicules ou autour (annonces visuelles, annonces sonores...),
- L'accessibilité des arrêts (à Couëron, en 2024, 59 arrêts sur 80 sont accessibles PMR, et 14 dits compatibles). Objectif de 100% des arrêts accessibles en 2030,
- Les panneaux d'information aux arrêts,
- La formation des agents (personnels de conduite et d'accueil, agents de contrôles, encadrants...) pour faire face aux diverses situations liées au handicap et aux difficultés de déplacement. 1897 agents ont été formés (données fin 2024). Il est précisé qu'en 2026, les chauffeurs seront également formés aux troubles mentaux,
- La billettique (abonnements, modalités de souscription, distributeurs de titres, outils de préparation des déplacements...),
- La tarification solidaire des transports,
- L'accessibilité des informations voyageurs,
- Le service Proxibus,
- Le service Mon copilote.

Certaines difficultés liées à l'accessibilité sont évoquées par des membres de la CCA, par exemple des annonces sonores non déclenchées et des rampes PMR qui ne sont parfois pas sorties.



100% des conducteurs sont formés à la conduite souple. Malgré cela, certaines difficultés sont rencontrées par les usagers les moins mobiles qui craignent de prendre le bus ou s'en détournent. Des chutes liées à des freinages ou redémarrages brusques sont évoquées par les membres de la CCA.

Il existe des télécommandes disponibles au Pôle de proximité. Celles-ci permettent de déclencher des informations sonores au niveau des arrêts de bus/tram, sur le réseau structurant (hors Couëron pour l'instant).

Le service Proxibus rencontre des difficultés pour répondre à la demande. Il est précisé que le prochain contrat de délégation de service public (2026) prévoit de renforcer ce service avec une offre plus importante de trajets.

Le dispositif Mon Copilote a trouvé son public et a du mal à garantir une réponse à toutes les demandes, en raison notamment d'un manque de « copilotes » pour accompagner les personnes en situation de handicap sur leurs trajets. Les capacités de ce service devraient également être renforcées lors du prochain contrat de délégation de service public (2026).

Il est précisé qu'au sein du CCAS et à l'accueil de l'hôtel de ville, des fiches horaires de bus sont mises à disposition des usagers. Le CCAS accompagne aussi dans les démarches d'accès à la tarification solidaire.

Dans le cadre de la prochaine période de délégation de service public qui démarrera au 1^{er} janvier 2026, plusieurs améliorations sont prévues, notamment :

- Pour les personnes malvoyantes ou aveugles, des informations sonores accessibles par télécommande sur l'ensemble du réseau (cela concernera donc Couëron contrairement à aujourd'hui),
- Un audit de tous les outils numériques afin de les rendre accessibles (sites web, applications...),
- Le renforcement du service Proxibus,
- Le renforcement du service Mon copilote,
- La volonté de proposer un service de transport à la demande pour toute personne située à plus de 400 mètres d'un arrêt,
- Un équipement vocal des valideurs de ticket (sous réserve).

L'ouverture d'une maison de la mobilité en 2029 est également dans les projets, afin de renforcer le lien humain et réduire la fracture numérique pour les usagers.

Suivi des études et travaux d'amélioration de l'accessibilité de la Gare :

La Ville a œuvré pour que la Gare de la commune soit considérée comme prioritaire dans le plan de mise en accessibilité des Gares par la Région. C'est aujourd'hui le cas.

En 2019 : Réalisation de travaux d'aménagement des parkings Sud et Nord métropolitains intégrant la mise en accessibilité des quais bus et de l'accès au quai sud.

Les travaux d'extension du parking Nord ont été réalisés en 2025.

Concernant la mise en accessibilité des quais et de la traversée des voies, une étude est engagée, sous l'autorité de la Région. Il a été acté que le franchissement des voies se fera via un cheminement souterrain. Les travaux sont prévus à horizon 2028.



e. Les démarches d'inclusion portées par la Médiathèque

Un tour d'horizon des initiatives prises, au sein de la Médiathèque, en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion est présenté par Isabelle Gropsellier, responsable des services au public et actions territoriales au sein de la médiathèque, lors de la réunion du 12 juin 2025.

La médiathèque propose des services et ressources afin de faciliter l'accès de toutes et tous à la lecture, notamment les personnes en situation de handicap.

Le réaménagement de la médiathèque réalisé en 2025 permet d'améliorer encore l'offre de service inclusive, notamment en termes de mobiliers, de circulations et de signalétique.

Un travail a été mené en articulation avec la démarche Bien vieillir à Couëron portée par la Ville, permettant de mobiliser le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors (FATIS) pour financer du mobilier adapté. Des seniors accompagnés par le service de l'Action auprès des personnes âgées et personnes handicapées ont pu donner leur avis sur les assises existantes, contribuant ainsi à identifier des améliorations à apporter. Chacun des nouveaux espaces aménagés comporte du mobilier aux normes d'accessibilité et confortables pour le public senior. Un travail spécifique sur la signalétique intérieure était en expérimentation en 2025 afin d'en améliorer la compréhension par tous, en s'appuyant sur des pictogrammes.

Des partenariats sont actifs avec certaines associations locales du champ du handicap, notamment la MAS de Couëron et le Foyer Koria. Des animations ont eu lieu avec la médiathèque au sein de ces établissements. La médiathèque accueille aussi dans ses locaux des groupes issus de ces structures pour des animations.

La médiathèque propose un service de portage de livres à domicile. 4 à 5 personnes en bénéficient. Des relais de communication ont été organisés, notamment auprès des seniors, via les services du CCAS et les partenaires du Bien vieillir.

Pour les personnes malvoyantes, la médiathèque propose de nombreux livres en gros et très gros caractères. De plus, certaines ressources sont spécifiquement mises à disposition d'utilisateurs en situation de handicap visuel, notamment grâce à l'association Valentin Haüy (association nationale représentant les personnes malvoyantes et aveugles, et représentée au sein de la CCA). L'outil Victor Reader a par exemple été offert par l'association Valentin Haüy. Il permet une lecture audio facilitée des documents.

Une demande de subvention a été faite auprès du Centre National du Livre (CNL) pour acquérir d'autres matériels adaptés, notamment du matériel adapté aux troubles DYS (dyslexie, dyspraxie...), des lampes, des livres en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) ...

La médiathèque prévoit également de proposer des versions FALC (Facile à Lire et à Comprendre) de ses documents administratifs (par exemple la fiche d'inscription à la médiathèque).

Quelques points de difficultés sont identifiés en termes d'accessibilité, par exemple :

- L'absence de desserte du site par les transports en commun (il s'agit d'une compétence de Nantes Métropole. Il est précisé qu'il n'a pas été possible d'obtenir un arrêt de transport en commun malgré la volonté de la Ville),
- Les places PMR se situent éloignées de l'entrée principale,
- La porte de la zone des toilettes est difficile à ouvrir,
- La hauteur de certaines étagères peut être difficile d'accès pour certaines personnes.

Certaines contraintes sont compensées par l'accompagnement proposé par le personnel de la médiathèque, par exemple pour l'accès à des livres situés en hauteur.

Une partie du personnel a été sensibilisée aux handicaps et à l'accueil inclusif. Des transferts de connaissances sont prévus auprès de l'ensemble du personnel de la médiathèque.

La médiathèque a par ailleurs proposé en fin d'année 2025 un temps fort dédié à l'inclusion. Au programme, de nombreuses animations : présentation et valorisation des outils de lecture adaptée, séances de jeux vidéo



avec publics mixtes (public intergénérationnel, public en situation de handicap), spectacle en langue des signes, démonstration du « Human Lab », échanges sur les troubles DYS, exposition tactile...

f. Deux actions menées avec la CCA

Un diagnostic « en marchant » pour améliorer l'accessibilité des grands événements organisés en bords de Loire

10 membres volontaires de la CCA et du Conseil des sages ont participé à la réalisation d'un diagnostic afin d'améliorer l'accessibilité des grands événements organisés sur les bords de Loire (Débord de Loire, festivités du 13 juillet). La démarche a été accompagnée par la Direction Culture, Sport et Initiatives Locales, qui pilote l'organisation de ces grands événements.

Le groupe de volontaires s'est réuni le 28 janvier pour une réunion de présentation des enjeux d'accessibilité de ces événements et de cadrage de la démarche.

Un deuxième temps a eu lieu le 28 février sur site lors duquel les participants ont pu repérer les points d'amélioration concrets et établir des préconisations.





Le diagnostic « en marchant » a permis d'établir des préconisations, dont la majeure partie a pu être mise en œuvre par la Ville dès 2025, après étude de leur faisabilité : nouvelle localisation d'un dépose-minute, conditions d'accueil et de régulation de ce dépose-minute, facilitation du stationnement PMR en proximité du dépose-minute, sanitaires PMR ainsi qu'une communication renforcée sur les dispositions en termes d'accessibilité sur ces événements.

La CCA a été tenue informée de l'instruction de ces préconisations lors de la réunion plénière du 12 juin. Un temps d'échanges a également eu lieu lors de la plénière du 27 novembre afin d'en partager un bilan. Les usagers du dépose-minute ont témoigné d'une satisfaction, tant sur sa localisation que sur l'accueil par les agents ou les places PMR réservées. La volonté de poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des événements a été affirmée.

Une visite du complexe sportif Langevin et des préconisations pour les travaux au gymnase Gourhand

Une visite a été réalisée le 25 avril avec 7 membres de la CCA, accompagnés des techniciens du service des Sport, du service patrimoine bâti et du CCAS.

Les objectifs de la démarche :

- Présenter le complexe sportif Langevin et les niveaux d'accessibilité des différents équipements,
- Nourrir le projet de rénovation du gymnase Gourhand.

Le hall de la piscine, le Dojo, le gymnase Gourhand et les espaces extérieurs (stationnements, cheminements) ont fait l'objet d'une visite et d'échanges.

Concernant plus particulièrement le gymnase Gourhand, une visite approfondie a eu lieu afin d'alimenter de manière concrète les travaux d'accessibilité prévus. Le diagnostic d'accessibilité a été partagé. Des préconisations ont été apportées par les membres de la CCA, ayant donné lieu à un document de synthèse transmis au maître d'œuvre.



g. D'autres actions municipales en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion

Différentes actions ont été mises en œuvre par la Ville et le CCAS en 2025 afin d'améliorer l'accessibilité et l'inclusion sur le territoire, notamment les réalisations identifiées ci-dessous :

Ville & partenaires de la Convention territoriale globale (CTG)	Travaux du groupe de travail handicap (accueils inclusifs, formations...)	Magazine municipal en version audio, doublage des vœux en LSF	Service Communication
Mission relation aux usagers	Diagnostic relation usagers incluant les enjeux d'accessibilité	Médiathèque : réaménagement, animations, partenariats et mise à disposition de ressources...	Ville Direction Culture, Sport, Initiatives locales
Direction Education, Enfance, Jeunesse	Accueils inclusifs : écoles, temps péri-éducatifs, structures petite enfance	Forum des associations : démonstrations, associations du sport adapté...	Ville Direction Culture, Sport, Initiatives locales
CCAS	Aides aux démarches, subventions aux associations du champ du handicap ...	Démarches d'accessibilité sur les évènements	

3. Perspectives pour 2026

Lors de la réunion du 27 novembre 2025, les perspectives d'échanges et de travail pour 2026 ont été présentées :

- **Renouvellement de la CCA**

Conformément aux obligations réglementaires, les élections municipales de mars 2026 provoquent la désignation de nouveaux membres de la CCA au sein du conseil municipal ainsi que celle des représentants de personnes handicapées, de personnes âgées et des usagers du territoire.

- **Perspectives identifiées pour 2026 lors de la réunion du 27 novembre 2025 (sous réserve des orientations politiques de la nouvelle équipe municipale) :**

